

CPE

Editorial : Des Vies Scolaires sous pression.

Depuis trois années scolaires, aucun poste d'assistant d'éducation n'a été créé dans l'académie. Pour compenser le manque de personnel d'encadrement, les établissements se sont tournés vers le recrutement d'emploi aidés. Le SNES/FSU a régulièrement dénoncé la précarité de ces contrats et revendiqué leur transformation en postes d'assistants d'éducation supplémentaires.

Depuis la rentrée, le gouvernement a annoncé la fin de ces contrats renvoyant environ 23000 personnes au chômage. Aucun recrutement ou renouvellement de contrat n'est possible (sauf pour des missions d'accompagnant des élèves en situation de handicap – AESH, ex AVS). Cela a déstabilisé un nombre conséquent de vies scolaires car les personnels en CUI occupaient des fonctions indispensables dans notre fonctionnement quotidien. Les conditions de travail des CPE et des assistants d'éducation se détériorent car la charge de travail reste la même et les effectifs élèves sont de plus en plus élevés. Les annonces de suppressions de postes aux concours de CPE sont révélatrices du peu de considération des besoins en moyens éducatifs dans les établissements scolaires face à une politique d'austérité budgétaire associée à une volonté manifeste de casse du service public.

En cette fin d'année civile, les collègues sont épuisés par leur condition de travail et il nous devient difficile d'assurer nos missions et responsabilités propres.

Bien que les vies scolaires se dépeuplent, les injonctions des chefs d'établissement sont toujours aussi nombreuses au mépris de nos statuts et de la circulaire de mission 2015. La vie scolaire est « la roue de secours du bahut » : on lui délègue ce que chaque service ne sait pas faire ou ne veut pas faire !!!

Il est temps de réagir et refuser de devenir une variable d'ajustement des manques en personnels ou en compétence. Nous ne devons cautionner une politique déstabilisante et nous recentrer sur le cœur du métier : le suivi des élèves. Nous sommes des fonctionnaires au service du public.

Le stage syndical et les groupes métiers auxquels nous vous convions seront les occasions de débattre de toutes ces questions.

Soyez nombreux à défendre une conception du métier éloignée du fantasme du CPE membre de l'équipe de direction, chef du service des « pions » ou femme/homme « providentiel ».

N'hésitez pas à nous rejoindre : adhérez ou ré-adhérez au SNES-FSU !

Loïc Sanchez,
responsable académique de la catégorie CPE du SNES-FSU Versailles
Sophie Vénétitay, Pascale Boutet et Marie Chardonnet,
co-secrétaires générales du SNES-FSU Versailles

Secteur CPE

de la section académique du SNES Versailles

Loïc Sanchez - cpe@versailles.snes.edu

Permanence téléphonique 01.41.24.80.56 : jeudi



SOMMAIRE

p. 1 Editorial

p. 2 Conditions d'exercice et Devoirs faits

p. 3 Groupes « métier » et PPCR

p. 4 PPCR et calendrier prévisionnel

p. 5 Joindre le SNES-FSU Versailles

p. 6 stage syndical CPE le jeudi 8 mars 2018

Groupes de travail sur les conditions d'exercices

A l'initiative de vos élus SNES/FSU se tient au Rectorat de Versailles un groupe de travail autour de la question des conditions d'exercice des CPE.

L'objectif de ces réunions mensuelles est de reconnaître les origines et prévenir par une information institutionnelle la souffrance au travail des collègues

Depuis 2016, l'inscription des conditions de travail des CPE est à l'ordre du jour du CHSCT Académique, le Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail.

Avec l'impulsion du CHSCT, nous assistons à une nette inflexion des autorités académiques sur ces questions de souffrance au travail. Nous sommes soutenus par deux membres élus FSU du CHSCT Académique, qui, pour ne pas être des CPE, sont particulièrement ouverts et vigilants quant à nos conditions de travail ainsi que par la médecine du travail qui, lors du 1er groupe, a débuté son intervention en affirmant que les CPE était la population la plus en souffrance, en proportion, des personnels de l'éducation nationale. Les élus s'attachent à défendre une vision du CPE concepteur de son métier, avec le respect des 35 heures et un CPE qui ne soit pas chef de service.

Notre objectif est la prise en compte de nos difficultés et l'amélioration de nos conditions de travail.

Bien entendu, nous ne pouvons avancer et proposer des solutions qu'avec le soutien et l'aval du terrain. Vos idées, suggestions, nous sont aussi précieuses qu'indispensables.

Nous restons à l'écoute et continuons notre travail d'alerte et d'améliorations des conditions de travail des CPE.

Pour davantage d'informations concernant le CHSCT, nous vous invitons à aller sur le site educatif.gouv.fr (rubrique : santé, bien être et sécurité au travail).

Loïc Sanchez

Devoirs Faits

Depuis la rentrée des vacances de la Toussaint 2017, il est proposé aux collégiens, dans leur établissement, un temps d'étude accompagnée pour réaliser leurs devoirs. Chaque élève volontaire doit pouvoir travailler individuellement, au calme, pour faire des exercices, répéter ses leçons ou exercer sa mémoire et son sens de l'analyse, avec la possibilité d'être aidé quand il en a besoin. Sur le fond, ce dispositif est indispensable.

Cependant, qui doit en assurer l'organisation et l'encadrement ?

Là aussi, comme pour les élèves, cela ne peut être imposé à un personnel.

Les enseignants peuvent bénéficier d'HSE, les CPE d'une IMP et les AED de récupération de temps de service. Les enveloppes réduites en HSE, les contraintes d'emplois du temps des CPE et des AED, sont de réels obstacles. Les missions des CPE comme des AED ne sont pas toujours compatibles avec ce nouvel accompagnement tout comme notre surcharge de travail. Le recrutement d'assistants pédagogiques en charge de faire de l'aide aux devoirs n'a pas été évoquée... Au lieu de cela, le ministre en appelle à la bonne volonté et à des services civiques non formés.

Amandine Belisardi

Groupes Métier (ouverts aux syndiqués)

À l'initiative du SNES, des groupes « Métier » se sont constitués dans plusieurs académies. Ils mettent en œuvre la démarche de « travail sur le travail » développée depuis dix ans dans un partenariat entre le SNES et le Centre de Recherche sur le Travail et le Développement du CNAM (Conservatoire national des Arts et Métiers) sous la direction du Pr Yves Clot. Ainsi nous proposons de nous réunir entre pairs, 2 à 3 jours par an pour travailler sur notre métier de CPE afin de mener un travail de réflexion et une reprise en main sur ce métier. Il s'agit de remobiliser les ressources du collectif en partant de l'activité réelle de chacun. Sans modèle ou norme imposés, les « collectifs » rassemblent dans la diversité tout le savoir-faire, l'ingéniosité, la réflexivité de ceux qui travaillent, élargissant ainsi les possibilités d'action et de reprise en main du métier par ceux qui le font.

Ouarda Benkhanouche et Cécile Mongloy

PPCR

A compter de cette rentrée entre en vigueur la nouvelle évaluation de l'activité professionnelle. Pour tous, c'est le principe d'un accompagnement tout au long de la carrière, la fin de la notation et des 3 modes d'avancement. Pour les CPE, c'est une petite révolution puisqu'un tiers (IPR-EVS) intervient désormais dans la relation hiérarchique, jusque là duelle avec le chef d'établissement. Trois rendez-vous de carrière sont instaurés pour «apprécier la valeur professionnelle» au 6e, 8e et 9e échelons et permettre un avancement accéléré d'un an ou l'accès plus rapide à la hors-classe. Un «guide du rendez-vous de carrière» est accessible sur le site du ministère. Le «document de référence de l'entretien» y est présenté comme une aide, **facultative**, à la préparation des entretiens. Lors des ultimes discussions de juillet, la détermination du SNES-FSU a en effet permis de repousser le projet initial du ministère de rendre obligatoire la transmission de ce document aux évaluateurs. Il ne constitue donc qu'un support pour les entretiens, sans obligation d'utilisation et encore moins de communication préalable.

Comme pour les enseignants, le rendez-vous de carrière comprend pour les CPE «une inspection en situation professionnelle» et deux entretiens, l'un avec l'inspecteur qui a conduit l'inspection et l'autre avec le chef d'établissement.

Pour le SNES, cette notion de situation professionnelle ne peut s'assimiler à l'observation d'une séquence éducative sur le modèle d'une inspection en classe pour les enseignants. La tentation de «mettre en scène» une séquence d'animation risquerait alors de créer une situation artificielle, fort éloignée des gestes professionnels quotidiens. A l'inverse, un entretien avec un élève ou une famille, des échanges avec l'équipe d'AED, la participation à une réunion de CESC ou du CVL peuvent aussi bien permettre d'appréhender la richesse du travail éducatif.

Nous continuerons à demander la création d'une inspection spécifique, issue du corps des CPE, à même de construire progressivement une réelle expertise du métier. C'est aussi un enjeu majeur pour protéger les CPE des dérives toujours possibles du management local, protection que ce nouveau dispositif est encore loin de garantir.

Alain Ercker et Yves Goré

Rendez-vous de carrière : mode d'emploi

Pour QUI ? Les CPE de la classe normale :

Dans la deuxième année du 6^e échelon au 31/08 de l'année en cours

Entre 18 mois et 30 mois d'ancienneté au 31/08 de l'année en cours

Ayant plus de 2 ans d'ancienneté dans le 9^e échelon

Pour tout savoir : le SITE du SNES, rubrique dédiée

<https://www.snes.edu/Bienvenue-dans-la-rubrique-Rendez-vous-de-carriere.html>

Les promotions dans l'académie de Versailles pour l'année 2017-2018

La CAPA promotions des CPE s'est tenue le 11 décembre. Conformément aux textes du PPCR, tous les CPE qui étaient promouvables ont avancé au même rythme sauf pour les promouvables au 7^{ème} et 9^{ème} échelon. 30% des promouvables de ces échelons ont été promus avec un avancement accéléré d'échelon d'un an.

Aucune inspection dans le cadre du PPCR n'ayant eu lieu l'an dernier, le rectorat de Versailles a décidé de garder le barème utilisé depuis plusieurs années pour départager les promouvables lors de cette année transitoire (notation administrative de 2016, ancienneté de corps, ancienneté dans l'échelon et date de naissance). Les élus du SNES sont satisfaits de ce barème et seront vigilants l'an prochain aux choix arbitraires qui pourraient avoir lieu.

Calendrier prévisionnel

- 13 février : CAPA Classe exceptionnelle.
- 9 avril : FPMA Congés formation.
- Mai/ Juin : mutations intra-académiques.
- 5 juin : CAPA Hors-classe.

Les demandes de disponibilités sont à effectuer au plus tard le 30 juin, celle de temps partiel au plus tard le 31 mars.

**ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ**

